

*l'administration de cette ville.* Cette publication fit sensation, surtout à Lyon, où le pouvoir royal y vit, avec raison, une censure de ses actes et un appel à ce vieux esprit d'indépendance et communal qui, à toutes les époques, caractérise la population de cette cité plus soucieuse de son commerce, qui demande une grande liberté d'action, que des prérogatives du pouvoir toujours jaloux de cette liberté.

Cette brochure se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur cherche à établir « que le gouvernement municipal est le premier auquel les hommes se soient soumis, » et dans la seconde, « que la ville de Lyon a toujours eu la liberté de s'administrer elle-même, et que cette liberté n'est l'effet d'aucune concession. »

Mais l'auteur a-t-il traité avec succès ces grandes questions histotiques, et ses appréciations sont-elles justes et vraies? Faisant un peu l'histoire à sa façon, ignorant même l'origine et les causes du grand mouvement communal qui s'est produit en France sous Louis-le-Gros, il nous montre une commune imaginaire, chimérique, presque un phalanstère, où la population vit dans une communauté complète de biens. Il met même dans la bouche de l'un des administrateurs de cette singulière association des idées que le communisme d'aujourd'hui s'approprierait volontiers. « Vous avez des demeures fixes, lui fait-il dire, vous avez des possessions, votre objet doit être de les conserver et de leur faire produire tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de vos forces et de votre santé. Un partage à peu près égal doit vous préserver de cette dépendance qui est ordinairement la suite de quelques fortunes supérieures à celles de la multitude. (1). »

---

(1) Prost de Royer, Idées sur l'Administration municipale.